

Fiche signalétique – Identification de la structure

STRUCTURE	Désignation commerciale		N° SIRET		N°AM	
	Désignation de la maison mère		Date de création	-----/-----/-----		
	Périmètre géographique d'activité					
		Adresse	Téléphone		E-mail	
	Siège social					
	Agence locale					
PERSONNEL			Téléphone		E-mail	
	Nom du responsable national					
	Nom et qualification du responsable local					

Prestations

Liste exhaustive des prestations	☐ perfusion / pompe à insuline ☐ perfusion / pompes sous cutanée ☐ nutrition parentérale ☐ nutrition entérale ☐ sondage urinaire	☐ matériel d'adaptation du domicile / véhicules pour handicap physique ☐ stomies ☐ oxygénothérapie ☐ ventilation / aérosolthérapie ☐ pansements
	autres :	

Textes de référence :

- Article L.5232-3 du Code de la santé publique / articles D.5232-1 et suivants du Code de la santé publique
- Arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de délivrance mentionnées aux articles D.5232-10 et D.5232-12 et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L.5232-3 du code de santé publique (JO du 21 décembre 2006)
- Arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical (JO du 22 juillet 2015)
- Convention nationale des prestataires